



France Jamet
Conseillère régionale
Présidente du Groupe FN/RBM

SEANCE PLENIERE DU 26 MAI 2016
Amendement déposé par le groupe FN / RBM et présenté par France Jamet

RAPPORT N°2016/AP-MAI/04
POUR LE RETABLISSEMENT DE L'AUTONOMIE FISCALE DES REGIONS

AMENDEMENT

Le 6^e alinéa de l'ARTICLE UN est modifié comme suit :

« - que les discussions s'engagent au plan national pour l'instauration d'une nouvelle taxe kilométrique concernant les poids-lourds étrangers en transit international dans notre pays. »

Exposé des motifs :

Dans un esprit de justice fiscale tout en respectant le principe « usagers-payeurs », il convient de distinguer les poids lourds nationaux, des poids lourds étrangers.

En effet, les poids-lourds français participent déjà au financement des infrastructures de transports lors de leurs achats en gazole en payant la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).

Or, il est avéré que les poids-lourds étrangers traversent notre pays sans payer cette taxe ni contribuer d'une autre manière au financement des infrastructures de transports. La ministre de l'écologie, Ségolène Royal, l'a elle même reconnu le 19 octobre dernier sur BFM TV, en citant l'exemple d'un poids lourd qui « *fait son plein en Belgique, traverse toute la France pour arriver en Espagne sans avoir payé la taxe sur le gazole, ce qui n'est pas juste* ».

Cette discrimination positive est donc justifiée par le fait de rétablir les conditions réelles d'une concurrence libre et non faussée si chère à l'Union Européenne.